

PLAN LOCAL
D'URBANISME

Révision du PLU

REGLEMENT GRAPHIQUE
Planche : zoom sur le village

PLU arrêté en Conseil Municipal le : 23-09-2026

Echelle 1/2500

Septembre 2026

Commune de VASSELIN

N° de l'ER	Objet	Superficie	Parcelles	Bénéficiaire
ER n°1	connexion modes doux entre la rue du Munard et l'impasse de l'usine	860 m²	B n°1107 ; 1490 ; 107 ; 6590 ; 1455 ; 4492 ; 1440 ; 2030 ; 3723 ; 1375 et 1254	Commune
ER n°2	connexion modes doux entre l'impasse de l'usine et la rue de Beauvenir	360 m² (3 mètres de large)	B n°1161	Commune
ER n°3	Extension du pôle d'équipements école/salle des fêtes	810 m² (12 mètres de large)	C n°273 et 274	Commune
ER n°4	Sécurisation visuelle du carrefour entre la RD n°143 dire route de Bordenoud et la rue des Trois Terremens	760 m²	C n°523 ; 524 et C n°829	Commune

Légende

Zones Urbanisées (U)

- Ua - zone urbanisée mixte correspondant au centre-bourg
- Ub - zone urbanisée correspondant au tissu résidentiel du village
- Uh - zone urbanisée correspondant aux principaux hameaux (seule une évolution des constructions et les changements de destination sont autorisés)
- UE - zone urbanisée à vocation d'équipements
- Ui - zone urbanisée mixte (habitat/activités/équipements)
- Uj - zone urbanisée à vocation touristique correspondant au Château de Chapeau Cornu et au Domaine de Suzel
- Ut* - sous-secteur de la zone Ut dans lequel les destinations d'habitation, d'hôtels ou autres hébergements touristiques sont interdits
- Utp - sous-secteur de la zone Ut autorisant uniquement le stationnement et la pose éventuelle d'ombrières
- Ute - sous-secteur de la zone Ut autorisant uniquement les aménagements et constructions liées à la desserte par les réseaux et notamment la gestion des eaux usées

Zones Agricoles (A)

- A - zone agricole
- Ap - zone agricole à enjeux paysagers
- Are - zone agricole correspondant à des réservoirs de biodiversité

Zones Naturelles (N)

- N - zone naturelle
- Nre - zone naturelle correspondant à des réservoirs de biodiversité
- Nj - zone naturelle à vocation de jardins

Prescriptions réglementaires

- Emplacements réservés (ER) - se reporter au tableau de synthèse
- Secteurs concernés par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Bâtiments situés en zones A ou N pouvant potentiellement changer de destination (se reporter aux annexes du règlement écrit)
- Chemins ou sentiers à préserver et valoriser

Protection du Patrimoine

- Ensembles bâtis remarquables - article L151-19 du CU
- Murs à préserver - article L151-23 du CU
- Éléments du petit patrimoine à préserver/valoriser - se reporter aux annexes du règlement écrit

Protection de la Trame Verte et Bleue (TVB)

- Espaces Boisés Classés (EBC)
- Espaces Verts Protégés - article L151-23 du CU
- Pelouses sèches - article L151-23 du CU
- Secteurs concernés par des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopie (APPB) - article L151-23 du CU
- Ripisylve à préserver - article L151-23 du CU
- Zones humides dont la fonctionnalité doit être maintenue - article L151-23 du CU
- Haies ou alignements d'arbres à préserver - article L151-23 du CU

Risques, nuisances et réseaux

- Secteur dont la constructibilité est conditionnée à la réalisation de travaux liés aux réseaux
- Secteurs concernés par des risques naturels - se reporter à la carte des risques et aux annexes du PLU (carte des aléas)

Informations

- Bâtiments à usage agricole
- Périmètres de réciprocity liés à un bâtiment agricole
- Mise à jour du cadastre (constructions récentes et/ou en cours)
- Surface hydrographique
- Tronçon hydrographique
- Parcelles cadastrales
- Bâtiments (cadastre)